Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Le Sénat rejette le budget 2022, « un acte grave et solennel » selon Jean-Baptiste Blanc

Le Sénat a rejeté en première lecture la partie 'recettes' du projet de budget pour 2022, ce mardi 23 novembre. Sur les 290 votants, 237 sénateurs se sont prononcés contre et 52 pour.

Un rejet qualifié « d'acte grave, solennel et rare » par le sénateur de Vaucluse Jean-Baptiste Blanc. Et d'ajouter : « ce budget est indéfendable. C'est un budget électoral avec une dette publique qui atteint 9,2% du PIB, le taux le plus élevé depuis 1949. Aujourd'hui, nous n'avons d'autres choix que de réduire une partie de la dépense publique. Nous sommes à près de 56% du PIB quand les autres pays, sortant de la crise comme nous, font 10 points de moins. »

Le parlementaire salue un message fort envoyé aux français. « Cette folie dépensière pousse ce gouvernement à faire des chèques sur l'avenir, sur les générations futures. » Gérard Larcher, président du Sénat, en appelle à la raison : « à un moment donné, il faudra bien rembourser. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Depuis de nombreuses semaines, le sénateur étudie en commission des Finances, les recettes et les dépenses de chacune des missions du projet de loi des Finances dont la mission 'Cohésion des territoires' dont il était le Rapporteur. « Nous ne pouvions pas, en responsabilité, voter un budget avec un tel déséquilibre : 300 milliards de recettes pour l'Etat pour plus de 450 milliards de dépenses ce qui a donné un article d'équilibre de 155 milliards de déficit budgétaire. Il fallait, en responsabilité, mettre fin à cette folie », explique-t-il.

La gauche, y compris le groupe PS, qui s'abstenait les années précédentes, a également voté contre. Ce vote négatif prive donc les sénateurs de deux semaines de débats sur l'affectation des dépenses. Le texte repartira à l'Assemblée nationale dans sa version adoptée en première lecture par les députés, pour nouvelle lecture le 10 décembre.

Crédit: Jean-Baptiste Blanc

Althen-des-Paluds, Lucien Stanzione pris à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

partie par des manifestants anti pass sanitaire

jeudi 28 octobre une dizaine de personnes est venue manifester sur la place de la mairie d'Althen-des-Paluds tandis que le sénateur Lucien Stanzione se trouvait au Congrès des maires à Monteux. Alors que celui-ci s'apprêtait à rentrer à son domicile pour y suivre les séances du Sénat en visio-conférence, les manifestants s'y sont également déplacés. Une dizaine de gendarmes a du intervenir faisant blocus devant la demeure du sénateur. En cause ? Le Sénat étudiait ce même jour la prolongation du pass sanitaire jusqu'à l'été 2022. Les opposants auraient ainsi marqué, par leur présence, leur farouche opposition au pass sanitaire et à sa prolongation. Les manifestants ont finalement quitté les lieux dans l'après-midi.

Outré

«La démocratie parlementaire ne se passe pas sur la voie publique et quel que soit le motif, s'est indigné le sénateur Stanzione, membre du groupe socialiste, écologiste et Républicain. Il n'est pas acceptable qu'un parlementaire puisse être pris en otage simplement parce que certains ne sont pas d'accord avec lui.» Les manifestants tenaient une banderole faisant mention de 'Traites à la Nation, escrocs. Le peuple vous jugera. La révolte en marche'. Si Lucien Stanzione est un fervent défenseur du vaccin lui et son groupe parlementaire n'ont jamais caché peu apprécier la 'rigueur' du pass-sanitaire. Lucien Stanzione avait ainsi déclaré, en août dernier, : «Si je comprends le besoin de liberté après presque deux ans de confinement, reconfinement, et couvre-feu, notre groupe au Sénat a expliqué que le Pass sanitaire n'était peut-être pas la solution dans sa rigueur, tel qu'il est présenté mais plutôt la vaccination pour tous.»

Le sénateur Jean-Baptiste Blanc vote contre le cumul des mandats

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Les sénateurs se sont prononcés mardi 12 octobre au soir en faveur d'une proposition de loi revenant sur le non-cumul des mandats, instauré en 2014. Cette proposition de loi souhaite permettre aux députés et sénateurs d'être maires ou adjoints d'une commune de moins de 10.000 habitants (soit 97% des communes).

Présentée par le président de l'Union centriste au Sénat, Hervé Marseille, cette proposition de loi est par ailleurs cosignée par le président des sénateurs LR, Bruno Retailleau. Le sénateur Jean-Baptiste Blanc (Groupe Les Républicains) a voté contre. « Cette loi de 2014 faisait suite à l'idée que le cumul des mandats aurait été la cause de la défiance entre élus et citoyens. Force est de constater, 7 ans plus tard, que cela n'a rien réglé mais devons-nous pour autant revenir en arrière ? », interroge le sénateur. Devons-nous relancer ce débat d'arrière-garde à un moment dominé par la crise et la résorption de celle-ci ? »

L'argument avancé, par les auteurs de cette proposition de loi est de dire que la règle du non-cumul des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

mandats aurait créé des élus « hors sol ». « Or, il est important de préciser que les députés et sénateurs peuvent cumuler, encore aujourd'hui, un mandat local mais non exécutif », souligne Jean-Baptiste Blanc, qui lorsqu'il a été élu sénateur en 2020 a démissionné de son poste de 1er adjoint à la ville de Cavaillon pour redevenir « simple » conseiller départemental.

Et d'ajouter : « D'ailleurs est-il du ressort de la loi de dire qu'un élu est hors sol ? N'est-ce pas aux électeurs de décider ? Un conseiller départemental (même sans exécutif) peut tout à fait se saisir des dossiers locaux. Un parlementaire peut tout à fait […] travailler en étroite collaboration avec les élus de son territoire dans un souci d'échanges et d'écoute afin de relayer leurs besoins et leurs préoccupations au parlement. »

Le sénateur Jean-Baptiste Blanc a successivement été, conseiller municipal, adjoint au maire, conseiller départemental puis vice-président du Conseil départemental. Des expériences d'élus qui lui ont permis « d'acquérir une vraie connaissance de la réalité du territoire ». Le sénateur s'oppose à ce retour en arrière voulu par ses collègues sénateurs et prône, au contraire, le renouvellement des pratiques et de la classe politique.

Covid-19 : le sénateur Alain Milon votera le pass sanitaire

Il sait de quoi il parle, ce médecin généraliste élu maire de Sorgues en 1989, après 24 ans de mandature communiste de Fernand Marin. RPR, puis UMP et aujourd'hui LR, Alain Milon a occupé toutes les fonctions d'élu : conseiller général de Vaucluse (1985-2010), président de la Communauté de communes du Pays du Rhône et d'Ouvèze (1993-2015), sénateur depuis 2004, président de la commission des affaires sociales au Sénat (2014-2020) dont il est toujours membre et c'est à ce titre qu'il s'exprime avec l'expérience qui est la sienne.

Une 4e vague pour la fin août ?
« Je suis tout à fait favorable au pass sanitaire. D'après Jean-François Delfraissy (président du conseil scientifique Covid-19) que nous avons auditionné au Sénat, nous allons avoir une 4e vague d'ici fin-août. Raison de plus pour accélérer la vaccination. »
Et il ne mâche pas ses mots contre les anti-vax : « Ils mettent en avant leur liberté individuelle. Mais en fait, refuser le vaccin, c'est avoir un permis de tuer. Quant au personnel soignant qui refuse de se faire vacciner, qu'on le mette à pied, sans indemnités. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

« Refuser le vaccin, c’est avoir un permis de tuer. »

Alain Milon insiste sur la qualité du système de soins en France : « On est le seul pays à vacciner gratuitement, à proposer des tests gratuits. Mais on n’aurait pas dû ouvrir les vannes de la gratuité, on aurait dû demander aux patients leur Carte Vitale, la sécurité sociale et les mutuelles auraient remboursé et on aurait gagné 10 milliards. Le financement des retraites a creusé un déficit de 30 milliards d’euros en 2021 et on se retrouve avec un coût de 5 milliards d’euros pour la vaccination et 4,5 milliards pour les tests. En tout, les aides sociales ont explosé à hauteur de 160 milliards d’euros, le fameux ‘quoi qu’il en coûte’ qu’il faudra bien rembourser un jour. »

Aider les pays les plus pauvres pour éviter l’émergence de nouveau variant
Depuis 17 ans, le docteur Milon a proposé nombre de projets de loi au Sénat (port du casque à vélo, bulletin de vote en braille pour les mal-voyants, encadrement du service public de la poste, bio-éthique). Il a été un farouche partisan du mariage homosexuel, de la PMA (Procréation médicale assistée), de la GPA (Gestion pour autrui), ce qui est plutôt rare chez les élus de droite, il avait aussi lancé une évaluation des mesures de confinement en 2020.
Même si la vaccination progresse en France, avec 50 millions de personnes qui auront reçu les deux doses d’ici fin-août selon le 1er ministre, Alain Milon prévient : « Nous ne sommes à l’abri d’aucun variant tant que 90% de la population mondiale n’est pas vaccinée et on doit aider les pays pauvres qui n’ont pas les moyens de commander des millions de doses ». Analyse que partage le docteur Delfraissy : « Avant la fin de cette année, 40% des pays du monde les plus riches seront vaccinés, pas les autres qui devront attendre 2023 voire 2024. En attendant, est-ce qu’on va rester bloqués chez nous, claquemurés ? »

Jean-Baptiste Blanc : le sénateur fait le choix de la proximité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Nouvellement élu sénateur de Vaucluse, Jean-Baptiste Blanc vient de se prononcer sur les mandats locaux qu'il souhaite conserver. En effet, afin de respecter la loi sur le cumul des mandats, le sénateur LR (Les Républicains) a décidé de rester conseiller départemental de Cavaillon. Il est toutefois dans l'obligation de quitter la vice-présidence du Département de Vaucluse ainsi que la présidence du bailleur social Vallis Habitat. Il restera cependant rapporteur du budget. Dans le même temps, il renonce à son poste de premier adjoint de Cavaillon et quitte aussi la communauté d'agglomération LMV *(Luberon Monts de Vaucluse).*

A la rencontre des élus locaux

Le néo-sénateur n'entend pas cependant se couper du terrain puisqu'il a choisi d'installer sa permanence parlementaire au cœur de la cité cavare. Il a également repris son bâton de pèlerin pour aller à la rencontre des élus vauclusiens afin de se saisir de leurs dossiers comme à Cadenet, Vaugines, Lourmarin, Mirabeau… Dans cette optique, Jean-Baptiste Blanc souhaite réunir mensuellement les maires par canton et organiser deux évènements par an autour de problématiques vauclusiennes (rencontres d'élus, de spécialistes du secteur public et privé autour d'un sujet).

A la commission des affaires économiques

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Au sénat, ce dernier vient également d'intégrer la commission des affaires économiques qui intervient dans les domaines suivants : agriculture – forêt – chasse et pêche ; communications électroniques et postes – commerce extérieur ; industrie – énergie ; consommation – commerce – entreprise ; logement – politique de la ville – urbanisme ; tourisme ; outre-mer ; recherche appliquée et innovation – espace.

« Autant de sujets vauclusiens sur lesquels je souhaite échanger et co-construire mon action avec les acteurs locaux (agriculteurs, viticulteurs, commerçants, les centres de recherche comme l'INRAE où il se rendra très prochainement) », explique Jean-Baptiste Blanc qui a, par ailleurs, été chargé par Sophie Primas, la présidente de la commission des affaires économiques, de travailler sur une simplification du droit de l'urbanisation dans le cadre d'une politique de relocalisation de nos entreprises. Ce travail donnera lieu à un rapport puis une proposition de loi.

Enfin, côté LR, le sénateur restera secrétaire départemental jusqu'à la date des prochaines élections internes qui devrait se tenir en juin 2021.

Sénatoriales en Vaucluse : les grands électeurs votent Blanc

Alors que les grands électeurs vauclusiens viennent de désigner les 3 sénateurs de Vaucluse, retour sur cette élection où les partis traditionnels restent les grands vainqueurs.

Sur les 1251 suffrages exprimés, 411 sont allés à Jean-Baptiste Blanc (LR), 356 à Alain Milon (LR réélu) et 284 à Lucien Stanzione (PS-Union de la gauche et des écologistes). Les deux autres candidates, Bénédicte Auzanot (Rassemblement national) et Marie-Claude Bompard (Ligue du Sud) n'ont recueilli respectivement que 157 et 43 voix.

Grand gagnant de ces sénatoriales, donc, l'avocat Jean-Baptiste Blanc, 48 ans, adjoint au maire de Cavaillon, secrétaire LR du département et 1er vice-président du Conseil Départemental en charge des finances. Sa priorité au Palais du Luxembourg : « Aider les communes et les élus de Vaucluse, être présent sur le territoire ».

Autre élu : Lucien Stanzione, 1er secrétaire du Parti Socialiste 84, ancien maire d'Althen-les-Paluds qui a réussi à réunir toutes les forces de gauche (PC, PRG) et les écologistes. Il veut « Faire un mandat concret, proche du terrain, des préoccupations des gens et organiser une à deux fois par an un séminaire local pour que remontent les doléances de la base ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

De retour au Sénat pour 6 ans, Alain Milon, maire RPR de Sorgues de 1989 à 2010, conseiller général de 1985 à 2005 et sénateur LR depuis 2004, où il a présidé pendant deux mandats la Commission des affaires sociales. Ses priorités : « La santé, la dépendance et le financement du grand âge ainsi que les retraites ». Il salue au passage le renforcement de la présence d'élus LR au Sénat et la percée des écologistes et souligne que « La Haute assemblée est celle qui a la meilleure représentation nationale des différentes sensibilités. »

«L'ancien monde a encore de beaux restes.»

En revanche, 'En Marche' reste en rade…Le parti présidentiel avait choisi comme candidate Laurence Chabaud, maire de Saumane et directrice du Service environnement dans la Communauté d'agglomération Luberon – monts de Vaucluse, une fonction jugée incompatible par le Tribunal Administratif de Nîmes qui a invalidé sa candidature. Elle a donc jeté l'éponge avec Claude Haut, 2e sur sa liste, ancien maire socialiste de Vaison-la-Romaine depuis les inondations de 1992, président du Conseil Général (2001-2015), sénateur depuis 1995, qui avait pris le train 'En Marche' en 2017 dans la foulée de l'élection d'Emmanuel Macron.

Gauche et droite, piliers de 'l'ancien monde', restent donc prééminentes dans le Vaucluse qui envoie au Sénat deux Républicains et un Socialiste. Emmanuel Macron qui n'était arrivé que 3e au 1er tour de la dernière présidentielle (20,75% des voix) derrière Jean-Luc Mélenchon (28,35%) et Marine Le Pen (21,15%) ne s'est toujours constitué un socle solide dans le département où pour les dernières municipales de 2020, les élus de la REM ont totalisé 0,93% des inscrits au 1er tour. Et certains observateurs de la vie politique vauclusienne s'interrogent sur l'absence de la REM aux Sénatoriales : « Soit c'est une boulette de débutants… Soit, ils l'ont fait exprès pour ne pas prendre une déculottée. »

Sénatoriales : deux nouveaux, Jean-Baptiste Blanc (LR), Lucien Stanzione (PS) et un nouveau mandat pour Alain Milon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Pas de bouleversement en Vaucluse à l'occasion des élections sénatoriales qui viennent de se tenir aujourd'hui. Les 1 303 grands électeurs du département envoient deux sénateurs LR et un sénateur socialiste siéger pour 6 ans au palais du Luxembourg.

Pas moins de 2h et quart ont été nécessaires pour dépouiller le scrutin à la Préfecture… Vainqueur, Jean-Baptiste Blanc, conseiller départemental en charge des finances qui a été élu (411 voix, soit 32,86 %). Il succède, à 48 ans, à l'inoxydable Alain Dufaut, sénateur depuis 1987 qui ne se représentait pas. Autre entrée au Sénat, celle de Lucien Stanzione (284 voix, 22,7%), longtemps maire d'Althen-les-Paluds, actuellement président de la Fédération Socialiste de Vaucluse. Quant à Alain Milon, il rempile pour 6 ans (356 voix, 28,46 %). L'ancien maire de Sorgues, médecin de formation, est notamment président de la commission spéciale sur le projet de loi relatif à la bioéthique ainsi que de la commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion.

Aucune femme de Vaucluse n'a été élue à la Haute Assemblée, puisque la Rassemblement national (RN) Bénédicte Auzanot n'a recueilli que 157 suffrages (12,55 %) et Marie-Claude Bompard (Ligue du Sud), 43 (3,44 %).

Voir les résultats du Vaucluse en détails sur le site du ministère de l'intérieur.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Sénatoriales en Vaucluse : 5 listes pour 3 fauteuils

Deux listes 'Les Républicains', deux autres d'extrême droite et une de gauche s'affronteront, ce dimanche, pour obtenir l'un des 3 sièges dont le Vaucluse dispose au Sénat. Un scrutin où 'La République en marche' sera absente en raison de l'invalidation de sa liste.

« Les élections sénatoriales sont les seules élections où les électeurs mentent plus que les candidats », s'amuse à répéter un sénateur centriste afin d'illustrer les particularités de ce scrutin indirect réservé aux seuls *grands électeurs. En Vaucluse, ils seront ainsi 1 303 à désigner, dimanche 27 septembre prochain, les 3 représentants du département qui iront siéger sur les bancs du palais du Luxembourg dans ce cadre cette élection partielle visant à renouveler les mandats de 172 sénateurs sur les 348 siégeant actuellement.*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Cinq listes sont sur la ligne de départ :

- **la liste 'Des vauclusiens pour une France qui gagne' d'Alain Milon, candidat sortant LR (Les Républicains), accompagné d'Anne-Marie Bardet, Pierre Gonzalvez, Marie-Ange Conté et Patrick Adrien,**
- **la liste du Rassemblement national 'Libertés, localisme, identité : protégeons le Vaucluse !' de Bénédicte Auzanot avec Philippe de Beauregard, Anne-Sophie Rigault, Joris Hébrard et Marie Thomas de Maleville**
- **la liste d'union 'Pour un Vaucluse solidaire et écologique' du socialiste Lucien Stanzione avec Sylvie Fare, André Castelli, Alexandrine Meynaud et Pierre Maurel**
- **la liste 'Le Vaucluse au présent' du LR Jean-Baptiste Blanc avec Dominique Santoni, Alain Dufaut (sénateur LR sortant), Anne-Priscille Bazelaire et Dominique Bodon,**
- **la liste 'Vaucluse Espoir' de la Ligue du Sud de Marie-Claude Bompard accompagnée de Pierre Marquestaut, Marie Calero, Jacques Bompard et Marie-France Lorho.**

La liste LREM invalidée

A noter que pour des raisons liées à des conditions d'éligibilité tirées des articles L.O. 160 et L.O. 132 II du code électoral, une 6e liste, la liste LREM (*La République en marche*), conduite par Laurence Chabaud n'a pas pu être enregistrée par la préfecture. Cette liste comptait dans ses rangs le sénateur sortant Claude Haut ainsi que Carine Blanc, Jean-Luc Borel et Michèle Malivel.

La raison de cette invalidation : « les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs, directeurs adjoints et chefs de service du conseil régional, de la collectivité territoriale de Corse, du conseil départemental, des communes de plus de 20 000 habitants, des communautés de communes de plus de 20 000 habitants, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles » ne peuvent exercer le mandat de sénateur. Une situation dans laquelle s'est retrouvée Laurence Chabaud, maire de Saumane-de-Vaucluse, mais surtout directrice de l'environnement au sein de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV), fonction incompatible avec cette élection comme on peut le lire dans le mémento du ministère de l'Intérieur destiné à l'usage des candidats.

Un mandat de 6 ans

Les 348 sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 grands électeurs. Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs composé d'élus de cette circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage universel. Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans. Selon le nombre de sièges à pourvoir, les sénateurs sont élus au scrutin majoritaire à deux tours (circonscriptions désignant 1 ou 2 sénateurs) ou au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (circonscriptions désignant 3 sénateurs ou plus).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Le sénateur vauclusien Alain Milon va enquêter sur la crise sanitaire du covid-19

Le sénateur vauclusien Les Républicains Alain Milon vient d'être désigné président de la commission d'enquête sur la crise sanitaire de la covid-19 que vient d'initier le Sénat. Objectif de cette enquête qui devrait durer 6 mois ? Evaluer les politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion.

« Les images d'hôpitaux débordés, de soignants désemparés et dépourvus d'équipements de protection, d'Ehpad semblant livrés à eux-mêmes ont surpris et choqué alors que le système de santé fait partie de l'identité même de notre pays et de son pacte social », expliquait le sénateur vauclusien, également président de la Commission spéciale sur le projet de loi relatif à la bioéthique, lors de la demande, il y a quelques jours, de Gérard Larcher, président du Sénat, de la création d'une commission d'enquête afin d'examiner la gestion de l'épidémie par l'exécutif.

« Nous ne sommes pas là pour juger mais pour proposer », précise cependant Alain Milon. *« Avec une feuille de route en sept points, poursuit-il, il s'agit de comprendre pour agir et pour mieux affronter la crise sanitaire qui viendra. Car si cette crise n'est pas terminée, d'autres ne manqueront pas d'advenir dans un monde où les échanges sont nombreux et rapides et les réservoirs viraux de grande ampleur. Il s'agit donc, non pas de préparer la guerre, terme inapproprié face à un virus, mais bien de nous mettre en ordre de marche pour favoriser la résilience du pays. La doctrine ne doit pas être dictée par les capacités disponibles. »*

« Essentiel de comprendre les causes de cette impréparation. »

Constatant que la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 a « montré que notre pays n'était pas suffisamment préparé et que la remise en cause au fil des années des politiques d'anticipation nous avait laissés démunis », le président du Sénat, a estimé « essentiel de comprendre les causes de cette impréparation afin d'en tirer les leçons pour l'avenir » et a déposé au Sénat une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête ayant pour mission d'évaluer l'état de préparation de la France à la veille du déclenchement de l'épidémie, la gestion de la crise sanitaire par les responsables politiques et administratifs depuis son déclenchement en janvier 2020 ainsi que les choix effectués par la France, à la lumière des enseignements que nous pouvons tirer des expériences des pays européens et asiatiques.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Alain Milon est le seul sénateur de Provence-Alpes-Côte d'Azur à figurer dans cette commission d'enquête sur le Covid-19 composée de 36 membres.

Pour plus de détails, consulter la page de la commission d'enquête